



Lettre aux archers de la région Hauts-de-France

Lettre d'informations du Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France

N°04 : Avril 2021

Edito

Page 1 :

- Le mot du Président.
- Petit débat sur l'intitulé de notre comité.
- Les répercussions du COVID.

Page 2 :

- Retours sur l'A.G. du CRTAHDF.
- Les principales informations issues de l'Assemblée Générale de la FFTA.
- Les règles à respecter en cas de demande de modification du calendrier.

Page 3 :

- Carte des clubs du CRTAHDF par départements.

Page 4 :

- Ouverture de la campagne de subventions Projet Sportif Fédéral - ANS 2021

Page 5 :

- Le stage de Pâques (26-30 avril) à CHAILAIN pour les jeunes est maintenu à ce jour.
- Sous la loupe des arbitres
- Intégration au pôle espoir de Compiègne
- Nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du 20 mars 2021
- GoMyPartner : Inscrivez votre club.

Page 6 :

- La fusion des régions, une bonne idée ?

Pour nous contacter:

Permanences téléphoniques :

Mardi : 10h—14h ☎

Jeudi : 10h—14h ☎ 03 20 39 37 57

Siège social du CRTAHDF :

2 rue Jacques Daguerre 60200 Compiègne

Adresse mail : arc-hauts-de-france@orange.fr

Site Internet : www.arc-hauts-de-france.com

Infos Comité Régional :

Vos interlocuteurs

Problème d'ordre général.: Mr Philippe BOUCLET

Adresse mail.....:

☎ 03.44.41.29.21

Problème de licence...: Mr Régis FAGART

Adresse mail.....:

☎ 03.23.36.39.61 regis.fagart@wanaddo.fr

Problème Finances.: Mr Jean Paul BAUGNON

Adresse mail.....:

☎ 06 13 33 24 80 jeanpaul.baugnon@gmail.com

Responsable sportif : Mr André ALLARD

Adresse mail.....:

☎ 03 20 39 37 57 andre_allard@sfr.fr

Responsable Arbitre : Mme Sylviane BOUTRELLE

Adresse mail.....:

☎ 03.23.73.94.70 arbitrage@arc-hauts-de-france.com

Formation et Labels.: Mme Marcelle BESACE

Adresse mail.....:

☎ 06.32.50.42.04 besace.marcelle@orange.fr

Communications.: Mr Taylor DEVINCKE

Adresse mail.....:

☎ 06 71 98 07 82 l.cotry@ffta.fr

C.T.R.: Mr. Ludovic COTRY :

Adresse mail.....:

☎ 06.74.27.12.60



Le mot du Président

L'ensemble des assemblées, quel qu'en soit le niveau, est maintenant terminé. Le constat fut le même lors de chacune d'elle : il est alarmant.

La désaffection de nos pas de tir est devenue notre souci majeur. Cette désaffection touche tous les sports, elle n'est pas propre au tir à l'arc. Je pense même qu'elle nous impactera moins sur la durée car elle est une pratique encadrée qui nécessite des lieux dédiés ce qui favorisera le retour vers nos installations.

Fort de ce constat il va nous falloir, dans un premier temps, nous appliquer à faire revenir nos archers sur les pas de tir.

La pratique en extérieur dans le respect des règles de distanciation a toujours été autorisée. L'arrivée du printemps et des premiers après midi ensoleillés doivent être profitables à une reprise progressive de tous.

Nous ne devons pas nous contenter d'attendre patiemment que nos pratiquants reviennent vers nous. Nous nous devons d'aller vers eux. Je suis sûr que votre créativité et votre innovation sauront trouver la solution propre à chacun. Soyons proactifs, n'attendons pas les jours meilleurs en nous lamentant sur notre sort.

La campagne de l'Agence Nationale du Sport (ANS) vient de débiter. Plus tardivement qu'il aurait été souhaitable mais elle intègre les difficultés que nous rencontrons à faire aboutir l'ensemble de nos actions en proposant des solutions de prolongation. De plus elle contient tout un volet d'actions de relance, en particulier en ce qui concerne le retour à la compétition des plus jeunes.

Cette année, encore une fois écourtée, force chacun de nous à faire des choix ciblés en fonction de nos besoins les plus pressants.

Le Comité Régional n'échappe pas à cette logique et c'est en ce sens que nous avons axé l'objectif majeur de cette année vers une restructuration de notre filière jeune. L'objectif final étant de proposer à chacun une progression adaptée à un retour rapide à la compétition.

**« N'attendons pas que des solutions
toutes faites viennent à nous.
Soyons acteurs créatifs de
notre propre relance »**

Petit débat sur l'intitulé de notre comité

Vous pouvez constater que l'entête de la présente lettre d'informations a quelque peu changé. Cela fait suite à un débat non fondamental, mais à régler une bonne fois pour toute, pour clarifier l'appellation de notre comité et de la région.

Tout d'abord, le Conseil Régional insiste pour que l'on dise région « Hauts-de-France » avec les tirets et

non un intitulé précédé de « des Hauts-de France ».

Ensuite, faut-il dire Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France ou Comité Régional Hauts-de-France de Tir à l'Arc. C'est G.REBEYROTTE, notre ancien Président qui justifie les choix qui sont faits actuellement : *«Lorsque je notifiais le comité, je mettais CRTA-HDF. Pourquoi CRTA en premier parce que lorsque j'étais en réunion plénière avec les instances régionales et partenaires régionaux, nommer en premier notre*

identité était logique car nous étions entre structures de la région. Rajouter à la suite HDF c'est pour l'extérieur ».

Nous sommes donc aujourd'hui **C.R.T.A.H.D.F.**, Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts-de-France.

La question sera définitivement tranchée lorsque les statuts seront modifiés et validés lors de l'Assemblée Générale extraordinaire prévue à la rentrée de septembre 2021.

Les conséquences du COVID

- **Calendrier des compétitions :**
Aucune compétition ne pourra être organisée au mois d'avril.

Les compétitions de la DRE restent inscrites au calendrier.

La manche 1 organisée à Isbergue par le club d'Aire-sur-la Lys, prévue initialement le week-end des 24 et 25 avril est reportée au 12 et 13 juin 2021.

Le championnat du CD62 de tir Nature et le championnat régional de tir en

campagne prévus à **ENQUIN lez GUINIGATTE les 10 et 11 avril** sont reportés aux 5 et 6 juin 2021.

Ces reports ont évidemment des conséquences sur l'équilibre du calendrier notamment pour les concours prévus à ces dates. Le calendrier est toujours très compliqué à mettre en place et lorsqu'il faut programmer des reports, c'est un vrai casse-tête mais il est difficile de se passer d'une manche de DRE ou d'un championnat régional.

Pour ne pas être en concurrence avec un championnat régional, le club d'Abbe-

ville annule le TAE prévu les 5 et 6 juin. Ces changements doivent encore être confirmés par le comité directeur.

- **Formation :** La 2ème journée de la formation d'entraîneur Fédéral prévue les 3 et 4 avril est reportée, tout comme la première, en septembre/octobre. Vous serez tenus au courant au fur et à mesure des avancées.

- **Arbitrage :** l'examen d'arbitre prévu le 24 avril 2021 est reporté à une date ultérieure.

Retour sur l'Assemblée Générale du C.R.T.A.H.D.F. en visioconférence le 27 février 2021

Vous pouvez retrouver tous les documents produits à l'issue de cette assemblée générale sur le site internet du CRTAHDF : Rubrique COMITE REGIONAL, Onglet Comptes rendus

- CRTA n°22 - AG CRTAHDF visioconférence 27 février 2021
- CRTA n°22 - annexe 1 rapport moral 2020
- CRTA n°22 - annexe 2 compte de résultats 2020
- CRTA n°22 - annexe 3 bilan 2020
- CRTA n°22 - annexe 4 budget prévisionnel 2021

Comment interpréter la faible participation à cette Assemblée Générale

56 compagnies et clubs présents (sur 206) à notre assemblée générale soit 39,5%, en terme de voix, de

la représentation des clubs des Hauts de France. C'est peu, compte tenu d'une organisation par visioconférence qui ne coûte rien en déplacement et en temps passé en trajets, et qui permet aux participants d'être tranquillement installés chez eux.

Il est vrai que privé depuis cinq mois de pratique de tir à l'arc, il est peut-être plus difficile d'intéresser les adhérents, compte tenu d'une actualité peu présente.

Il est difficile d'interpréter : confiance totale aux dirigeants ou défiance, désintéressement, manière de protester, difficulté ou méfiance pour utiliser l'ordinateur et internet dans le cas présent

Il serait peut-être intéressant de faire une étude sous forme d'un petit questionnaire rapide pour essayer d'en savoir plus.

Liste des 56 compagnies et clubs représentés

Abbeville	Compiègne	Leers	Saint Just en Chaussée
Acy	Corbie	Lille	Saint Quentin
Aire sur la Lys	Coudekerque Branche	Loos	Sangatte Blériot
Amiens	Duvy	Marly	Seboncourt
Apremont	Eppeville	Monchy au Bois	Seclin
Aulnoye Aymeries	Eronnelle	Nanteuil le Haudouin	Senlis Montauban
Beauvais	Escaudain	Nogent sur Oise	Seringes et Nesles
Braine	Estrées St Denis	Noyon	Soissons
Brouchy	Hirson Archers des 3 riv.	Parcy et Tigny	Vic sur Aisne
Bury	Jaux	Plailly	Villeneuve d'Ascq
Cachy	Jussy	Pontoise les N.	Villeneuve St Germain
Calais Handisport	La Fère	Roye	Villers-Bretonneux
Charly sur Marne	Laon	Sains en Amiénois	Wervicq-Sud
Chauny	Le Plessis Brion	Saint Amand Cible	Wingles

Quelques retours sur l'Assemblée Générale de la FFTA, le 20 mars 2021

Parmi les motions validées au cours de cette AG, on peut noter :

- Approbation des comptes et quitus au Trésorier
Les adhérents approuvent les comptes tels qu'ils leur sont présentés par le Trésorier et lui donnent quitus pour sa gestion.

- Affectation du résultat 2020.

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter le résultat excédentaire de **450.177,61 €** :
Au compte de projet associatif « Paris 2024 » pour 100.000 €, au compte de projet associatif « Equipements » pour 100.000 € Création d'un **fonds associatif « Relance » pour 150.000 €**, au compte de report à nouveau 100.177,61 €

- Montant de l'affiliation annuelle 2022

Le comité directeur propose à l'assemblée générale de fixer le montant annuel de l'affiliation des clubs à : 50,00 € (nouveau club) ; 20,00 € (clubs effectuant le renouvellement en septembre/octobre) et 50,00 € (clubs qui renouvellent leur affiliation à partir du 1er novembre. **Motion acceptée.**

- Montant des tarifs des licences 2022

Licence 2022	Code licence	Montant	Part Even.
Poussins	P	14€	2€
Jeunes	J	23€	2€
Adultes Pratique en compétition	A	40€	2€
Adultes Pratique en club	L	32€	2€
Pas de pratique	E	27€	2€

Motion acceptée.

Plan de relance de la FFTA: le détail des actions

- Les conditions d'organisation :

Les conditions d'organisation sont assouplies.

- Pour le tir extérieur, les compétitions pourront se faire dès 5 cibles, deux clubs participants et

l'arbitrage par l'arbitre du club.

- Pour les parcours, les compétitions seront considérées sélectives, avec la participation de 4 archers maximum par peloton et pas plus de 2 du même club, l'arbitre du club comme responsable (nécessité d'avoir l'option) et si la compétition n'excède pas 3 jours consécutifs.
- Tir Nature : un parcours de 14 cibles (3 boucles), de 21 cibles (2 boucles) ou de 42 cibles.
- Tir 3D : un parcours de 12 cibles (2 boucles) ou de 24 cibles.
- Tir Campagne : 12 cibles ou 24 cibles conformément au règlement... »

- Inscriptions au calendrier :

L'inscription au calendrier fédéral sera gratuite et possible à tout moment pour l'ensemble de la saison extérieure. Les annulations et inscriptions hors délais sont exemptes de pénalités.

- Championnats par équipe :

Adaptation de la filière par équipe et de son déroulement.
Considérant que les compétitions sont toujours, à ce jour, interdites et qu'aucune information ne nous permet d'avoir une date de reprise, la fédération se doit d'adapter la filière par équipe en misant sur une évolution favorable de la crise sanitaire. Le bureau fédéral a validé les principes suivants :

- Afin de donner un maximum de temps de préparation aux archers, le choix a été fait de reporter le début de la saison de D1 et de D2 d'avril à mai. En conséquence, la manche de Briennon/Armançon prévue initialement les 24 et 25 avril est reportée au week-end du 03 et 04 juillet. Les quatre premières manches de D2 sont également décalées au premier week-end de juillet. Aucun changement pour les autres dates.
- Pour répondre à une éventuelle contrainte du nombre de participants sur site et en cas d'application d'un protocole sanitaire strict imposé pour pouvoir organiser des compétitions, il est décidé de doubler les épreuves de D1. Ainsi les manches arcs classiques et arcs à poulies seront séparées et se dérouleront dans des lieux différents.
- Pour limiter l'impact de possible absences d'équipes

pour cause de test positif ou de cas contacts, les montées et descentes entre les divisions sont gelées pour la saison. Le classement de la finale du championnat de France de D2 permettra le repêchage des équipes les mieux classées et leur promotion en D1 en cas de désistements la saison suivante.

La finale nationale des Divisions Régionales n'aura pas lieu. Les Comités régionaux sont tout de même incités à maintenir les manches régionales. Un classement national des DR sera établi et permettra notamment de pallier à d'éventuels forfaits lors de la saison 2022.

- Badges fédéraux :

Afin d'encourager le retour des licenciés dans les clubs et de redonner un élan à la pratique et une motivation, la fédération offrira aux licenciés les badges de progression et de compétition obtenus.

L'opération est prévue en avril et mai pour les badges progression et mai à fin juin pour les badges compétition.

Les modalités seront communiquées prochainement.

- Trophée National Nature 2021 :

Faute de possibilité d'organisation ou de report en raison de la crise sanitaire, le championnat de France Nature 2021 est annulé.

La fédération proposera aux pratiquants l'organisation d'un trophée national sur deux week-ends, du 13 au 16 mai et du 22 au 24 mai.

Un classement national sera établi pour toutes les catégories d'âges, de sexe et d'arme reconnues au classement national, soit 38 catégories. Les concours supports devront être inscrits au calendrier national d'ici le 30 avril prochain. Une communication sera faite prochainement.

D'autres actions pourront venir compléter cette liste au cours de la saison en fonction de l'évolution des directives gouvernementales et des besoins des clubs, des bénévoles et des pratiquants.

Règles à respecter en cas de demandes de modifications de calendrier

Dans le plan de relance ci-dessus, on peut lire « L'inscription au calendrier fédéral sera gratuite et possible à tout moment pour l'ensemble de la saison extérieure. »

Apparemment, la FFTA accepte les modifications demandées par les clubs sans vérifier l'accord du Comité Régional, ce qui figure dans la procédure habituelle de validation d'une mise à jour du calendrier des compétitions, nous l'avons vécu ces derniers jours.

L'élaboration du calendrier est une opération fastidieuse aujourd'hui. Le report de compétitions pose de gros problèmes. Un championnat régional et une manche de DRE prévus en avril ne pouvant être organisés, quelle date choisir pour le report sachant que toutes les week-end sont déjà bien chargés en compétitions.

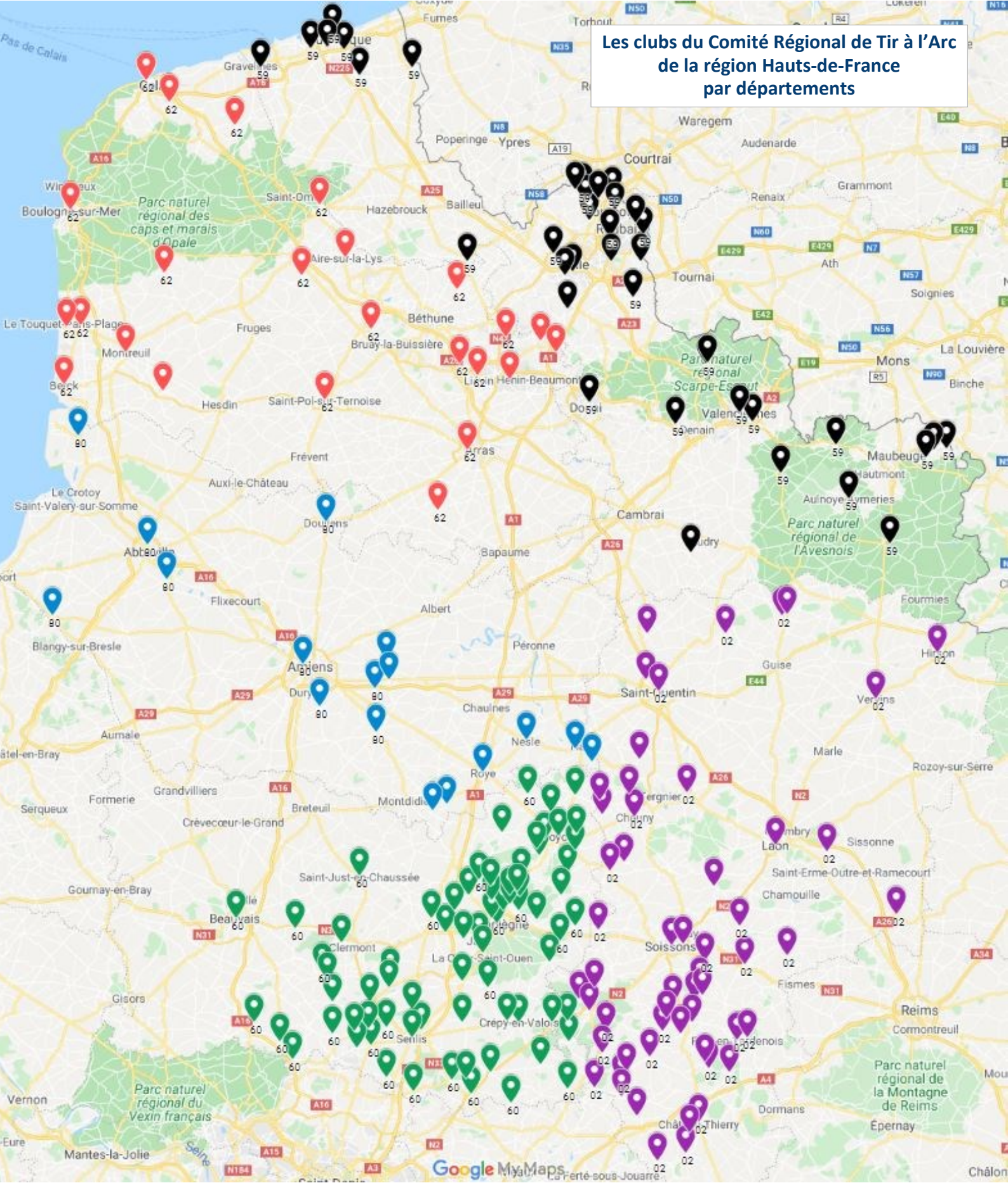
Le report du championnat régional de tir en campagne du 11 avril au 6 juin lèse les trois TAE prévus à cette date. Idem pour la première manche de DRE prévue les 24 et 25 avril et reportée au 12 et 13 juin.

Impossible cependant de faire autrement !

Cette année est une année bien particulière mais nous demandons aux clubs qui voudraient apporter une mise à jour au calendrier des compétitions de le faire en concertation avec le comité régional ou le comité départemental.

Une proposition sera étudiée par la commission sportive pour demander à la FFTA de replacer, comme cela existait il y a quelques années, les championnats nationaux en septembre, ce qui libérerait la fin du mois de juillet et tout le mois d'août pour placer des compétitions.

Les clubs du Comité Régional de Tir à l'Arc de la région Hauts-de-France par départements



Liste des clubs du CRTAHDF par départements

Pour mieux visualiser la localisation de l'ensemble des clubs du Comité Régional de Tir à l'Arc de la région Hauts-de-France, voici une carte qui vous permettra de mieux situer les clubs en fonction des départements.

- en noir : clubs du Nord (59) **39 clubs.**
- en rouge : clubs du Pas-de-Calais (62) **23 clubs.**
- en bleu : clubs de la Somme (80) **17 clubs.**
- en vert : clubs de l'Oise (60) **74 clubs.**
- en violet : clubs de l'Aisne (02) **55 clubs.**

Rendez vous sur le site du C.R.T.A.H.D.F. :

pour retrouver cette carte avec possibilité d'accéder aux informations détaillées pour chaque club en cliquant sur chaque balise.

<https://www.arc-hauts-de-france.com/>

Onglet : **CLUBS** Rubrique : **Carte des clubs du CRTAHDF par départements**

En cas de mise à jour des informations dans votre club, n'oubliez pas de prévenir Régis (FAGART) qui gère le fichier des infos clubs.

Attention : pour les 2 localités (Etreux et Blérancourt) qui comptent 2 clubs, la carte n'affiche qu'une seule balise. Il faut aller sur la partie gauche de l'écran pour accéder aux informations détaillées de chacun des deux clubs.

Campagne de subventions 2021

La déclinaison territoriale des stratégies de développement des fédérations sportives est l'un des axes majeurs de l'Agence nationale du Sport (ANS) en matière de développement des pratiques, pour atteindre l'objectif affiché et partagé d'accroître le nombre de pratiquants de 3 millions d'ici les Jeux olympiques et paralympiques de Paris en 2024.

Depuis 2020, toutes des fédérations sont impliquées dans la ventilation des subventions de l'ANS pour la part territoriale du projet sportif fédéral (PSF). Dans ce cadre, la fédération est chargée de définir des orientations prioritaires, d'instruire les dossiers de demande de subventions, de faire une proposition de ventilation à l'Agence Nationale du Sport, et d'évaluer l'utilisation des subventions attribuées l'année précédente.

Les orientations 2021 de la FFTA répondent à quatre grands objectifs opérationnels de l'Agence Nationale du Sport :

1. Développement de la pratique
2. Développement de l'éthique et de la citoyenneté
3. Promotion du sport-santé
4. Accession territoriale au sport de haut-niveau

Cette année, compte-tenu du contexte sanitaire, un **cinquième objectif**, intitulé « **plan de relance** », vient s'ajouter. Il correspond à une enveloppe complémentaire issue majoritairement des **crédits du plan France Relance**.

Les informations pratiques sur le déroulement de la

campagne sont décrites dans les notes de cadrage (voir lien ci-dessous).

Les objectifs 2021 retenus par la FFTA

En application des priorités nationales, l'Agence nationale du Sport a vocation à accompagner les initiatives associatives pour le développement du tir à l'arc pour tous et sur tous les territoires en lien avec le projet sportif fédéral. En accord avec les attentes de l'ANS, les objectifs prioritaires sont les suivants :

1. Développement de la pratique
 - Jeunes pratiquants ;
 - Jeunes en milieu scolaire ;
 - Pratique loisir et compétitive adultes ;
 - Formation (pour les comités) ;
2. Développement de l'éthique et de la citoyenneté
 - Personnes en situation de handicap ;
 - Femmes et/ou jeunes filles ;
3. Promotion du sport-santé
 - Sport santé bien-être ;
 - Tir à l'arc sur ordonnance ;
4. Accession territoriale au sport de haut niveau.
 Actions sportives, encadrement et optimisation de la performance des :
 - ETR des comités régionaux ;
 - Clubs ETAF ;

Principes d'organisation pour la demande de subvention

Les demandes de subventions sont ouvertes aux

structures affiliées à la FFTA : clubs, comités départementaux et comités régionaux. Les groupements d'employeurs (GE) exclusivement constitués de structures affiliées à la fédération sont également éligibles.

Les axes prioritaires 2021 de la FFTA sont déclinés dans la note de cadrage (en ligne en bas de page dès validation officielle). Les procédures et le calendrier de la campagne sont dépendants de la mise à disposition des outils par l'Agence nationale du Sport.

La FFTA instruira l'ensemble des dossiers au niveau national afin de garantir l'équité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

La procédure de demande de subvention s'effectue exclusivement par voie dématérialisée via « **le Compte-Asso** ». Seules les demandes transitant par cet outil seront traitées.

Les structures doivent utiliser un code d'identification qui est précisé dans la note de cadrage.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2021	
Fin mars :	Ouverture de la plateforme « Le Compte Asso » et dépôt possible d'une demande de subvention en ligne.
Début mai :	Date limite des demandes de subventions via le "Compte-Asso".
Mai :	Sollicitation de l'avis des comités régionaux ; Etude des demandes par la FFTA.
Courant juin :	Réunion de la commission nationale fédérale.
30 juin :	Transmission à l'Agence nationale du Sport par la FFTA de la ventilation proposée (dans le respect de l'enveloppe accordée au tir à l'arc).
Juillet – septembre :	Mise en paiement, établissement des conventions, envoi des notifications.

LA NOTE DE CADRAGE CLUB :

Pour davantage d'informations, retrouvez la **note de cadrage club** émise par l'ANS en vous rendant dès à présent sur le site du CRTAHDF

<https://www.arc-hauts-de-france.com/>

Onglet : **DOCUMENTS** Rubrique : **Subvention ANS : Note de cadrage CLUB 2021**

(Voir quelques extraits de cette note ci-dessous)

MANUEL UTILISATEUR DU LOGICIEL COMTE-ASSO

La procédure de demande de subvention s'effectue exclusivement par voie dématérialisée via « **le Compte-Asso** ».

Seules les demandes transitant par cet outil seront traitées.

Pour plus d'informations sur l'utilisation du Compte-Asso, vous pouvez charger le manuel utilisateur du logiciel en vous rendant dès à présent sur le site du CRTAHDF.

<https://www.arc-hauts-de-france.com/>

Onglet : **DOCUMENTS** Rubrique : **Le Compte ASSO : Manuel utilisateur**

3-1 JEUNES PRATIQUANTS LICENCIÉS

JEUNES LICENCIÉS	OBJECTIFS : Faciliter la découverte et/ou la pratique des jeunes	Exemples dépenses	INDICATEURS
CLUBS	<p>Les projets comporteront des actions en faveur de la pratique des jeunes. Ceux reposant sur des actions complémentaires auront plus de chances de permettre une augmentation du nombre de jeunes. Une action ponctuelle et isolée ne pourra pas aboutir à un financement.</p> <p>Exemples d'actions (saison 2021 et 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Actions permettant aux jeunes nouvellement licenciés (licence jeunes ou découverte) de découvrir l'activité (cycle découverte printemps, stage été...) . Actions permettant la reprise et la continuité de la pratique, dès que possible, des jeunes licenciés (séances adaptées et encadrées, mini-stages, passages de distinctions fédérales, accompagnement en compétition si possible...) . Action spécifique poussins/benjamins . Organisation de compétitions, sélectives ou non, et spécifiques pour les jeunes (inscription calendrier) associée à une autre action pour les jeunes qui s'inscrit dans la durée . Stages ou "mini-stages" de perfectionnement pendant les vacances . Accompagnement à la pratique collective du TAE. <p>NOTA : Les actions spécifiques TAE concernant les jeunes "expérimentés" des clubs labellisés ETAF sont à déposer dans "Accession territoriale au sport de haut-niveau"</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Kits initiation : Arcs, sacs d'arc, flèches, protections, tout matériel pour organiser une initiation de qualité. . Outils de communication et valorisation, elastrainer/pedago, arcs, flèches ; Frais liés à l'encadrement, aux déplacements... . Outils de communication et valorisation, frais d'encadrement, frais de formation de dirigeant/entraîneur/arbitre . Cibles mobiles permettant de tirer à différentes distances . Matériel pour construction de gardes de séparation... 	<ul style="list-style-type: none"> . Nb licences création jeunes (licence jeune ou découverte) . Nb de jeunes licenciés . Evolution nb jeunes entre n-1 et n . Nb de jeunes compétiteurs . Taux de fidélisation des jeunes

3-3 PRACTIQUE ADULTES (LOISIR OU COMPÉTITIVE)

PRACTIQUE ADULTES	OBJECTIFS : Permettre la découverte de la pratique et l'engagement dans la durée	Exemples dépenses	INDICATEURS
CLUBS	<p>Projet comportant des actions en faveur de la pratique du tir à l'arc pour les adultes. Les projets qui comporteront des actions complémentaires auront plus de chances d'aboutir sur une augmentation du nombre d'adultes licenciés dans le club. Une action ponctuelle et isolée ne donnera pas lieu à un financement.</p> <p>Exemples d'actions (saison 2021 et 2022) :</p> <ul style="list-style-type: none"> . Actions permettant aux nouveaux licenciés de découvrir l'activité et/ou de reprendre la pratique (ex. : Portes-ouvertes + cycle découverte printemps/été) pour les licences création 2021 (dont licence découverte) et licences 2022. . Actions favorisant la fidélisation : <ul style="list-style-type: none"> . Tout public : séances adaptées et encadrées par un entraîneur diplômé, mini-stages, passages de distinctions de progression . Compétiteurs : accompagnement en compétitions (lorsque le contexte sanitaire le permet), participation aux challenges proposés par les comités départementaux, régionaux et/ou par la fédération, organisation de compétitions dès que cela sera possible . Loisir : organisation de la pratique des non-compétiteurs avec des actions de fidélisation comme des challenges familles internes au club, challenges individuels ou par équipes, animations variées (Ex. Fiches animation). 	<ul style="list-style-type: none"> . Outils de communication et valorisation, frais d'encadrement, frais de formation de dirigeant/entraîneur/arbitre . Achat de matériels permettant de maintenir une pratique la plus large possible (tout en respectant les gestes barrières) : . cibles (mobiles pour tir à plat et/ou parcours) notamment pour accueillir plus de monde en respectant la distanciation . Kits initiation, matériels de progression . Matériel pour fabriquer des gardes de séparation... 	<ul style="list-style-type: none"> . Evolution du nombre de licenciés adultes entre n-1 et n . Nombre licences adultes . Nombre licences création adultes . Taux renouvellement adultes

RAPPEL : STAGE DE PAQUES 26 au 30 avril 2021 à CHALAIN

Ce stage est ouvert à tous les licenciés de 10 ans à 17ans, quel que soit leur niveau de pratique, leur arme, ou leur discipline.

Rappel : le but de ce stage est de progresser dans sa pratique et de partager avec des jeunes de toute la région.

Il est encadré par des professionnels de l'entraînement diplômés d'Etat.

Coût du stage : 295 € par jeune

Le dossier que vous pouvez charger sur le site internet du C.R.T.A.H.D.F est à retourner complet

Avant le 10 avril 2021

à : **Comité Régional de Tir à l'Arc Hauts de France**
Ludovic COTRY,
2 rue Jacques Daguerre
ZAC Mercières
60200 Compiègne

Une aide du comité départemental ou du club peut être sollicitée.

Pour davantage d'informations, rendez-vous sur le site internet du C.R.T.A.H.D.F, ou demandez des informations en envoyant un message à :

stagedepaques@gmail.com

Ce stage est toujours d'actualité aujourd'hui et il reste des places.

Le paiement ne sera débité bien évidemment que si le stage est effectivement organisé alors n'hésitez pas à inscrire vos jeunes archer(e)s.

Sous la loupe des arbitres

● **résultats examen octobre 2020** : Paul SAGUEZ, les Archers du roseau ERONDELLE, a réussi l'examen Arbitre Jeunes. La prestation de serment aura lieu dès que possible

● **formation continue** : les arbitres n'ayant pu suivre la session de formation continue en octobre 2020 ont pu suivre le dimanche 21 mars 2021 une formation continue en visioconférence à ce jour 96% des arbitres de la région Hauts-de-France ont leur statut actif.

dernière minute :

l'examen d'arbitre prévu le 24 avril 2021 est reporté à une date ultérieure en raison du contexte sanitaire

Intégration à la rentrée au Pôle Espoir de Compiègne

Pour compléter de façon homogène le groupe qui composera la « promotion » de la prochaine année scolaire au pôle espoir de Compiègne, il est recherché des jeunes ayant le profil suivant :

- un ou une minime 1ère année.
- une cadette arc à poulies.

Ces jeunes devront :

- n'être pas forcément considérés comme des championnes ou des champions aujourd'hui.
- avoir un niveau scolaire correct.
- et surtout être motivés pour progresser dans leur sport.

(pour plus d'infos, voir Lettre aux Archers de Mars)

Pour postuler : Il suffit d'envoyer des vidéos de l'archer concerné en action de tir (vue de face, derrière et face avant) à l.cotry@ffta.fr
Il sera demandé si nécessaire de passer une journée au pôle espoirs pour compléter l'évaluation.

Nouvelles mesures qui entrent en vigueur pour le sport à partir du samedi 20 mars 2021.

ATTESTATION OU JUSTIFICATIF DE DOMICILE

Réglementation sanitaire dans les zones « couvre-feu »

Pendant le couvre-feu de 19h00 à 6h00

Réglementation sanitaire dans les zones « confinement »

(mesures complémentaires dans les 16 départements suivants : l'Aisne, Alpes-Maritimes, Essonne, Eure, Hauts-de-Seine, Nord, Oise, Paris, Pas-de-Calais, Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis, Seine-Maritime, Somme, Val-de-Marne, Val-d'Oise, Yvelines)

En permanence durant le confinement 7/7

Pratique sportive dans l'espace public (dont plages, lacs, rivières, parcs, forêts, montagnes...)

Tout public

Toutes activités sportives,
dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres
et de la limite d'un regroupement de 6 personnes.
Les regroupements de plus de six personnes sont possibles
lors d'activités encadrées pour les mineurs uniquement.

Toutes activités sportives,
dans un rayon maximal de 10 kilomètres autour de chez soi,
dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres
et de la limite d'un regroupement de 6 personnes.
Les regroupements de plus de six personnes sont possibles lors
d'activités encadrées au bénéfice exclusif de mineurs ou de
personnes issues d'un même foyer pour les mineurs uniquement.

Publics prioritaires

Sportifs professionnels, sportifs de haut niveau, formation universitaire ou professionnelle

Autorisé
avec dérogation au couvre-feu

Autorisé
avec dérogation au couvre-feu
et à la distance de 10 km

Publics prioritaires

Personnes disposant d'une prescription médicale APA et personnes à handicap reconnu MDPH avec l'encadrement nécessaire

Autorisé
dans le respect des horaires du couvre-feu

Autorisé
dans le respect des horaires du couvre-feu
et de la distance de 10 km

Pratique sportive dans les équipements sportifs (ERP) avec protocoles sanitaires renforcés

Personnes mineures

Distanciation physique de 2 mètres (vestiaires collectifs accessibles uniquement pour les scolaires)

Autorisé
en extérieur et en intérieur (ERP type PA, X et L)
dans le cadre scolaire (EPS, sections sportives...)

Autorisé
en extérieur et en intérieur (ERP type PA, X et L)
dans le cadre scolaire (EPS, sections sportives...)
avec dérogation à la limitation de 10 km

Autorisé
en extérieur uniquement (ERP de type PA)
en dehors du cadre scolaire et dans le respect des horaires
du couvre-feu

Autorisé
en extérieur uniquement (ERP de type PA)
en dehors du cadre scolaire dans le respect des horaires
du couvre-feu et de la limitation de 10 km

Personnes majeures

(distanciation physique de 2 mètres et vestiaires collectifs fermés)

Autorisé
en extérieur uniquement (ERP de type PA)
dans le respect des horaires du couvre-feu

Autorisé
en extérieur uniquement (ERP de type PA) dans le respect
des horaires du couvre-feu et de la limitation de 10 km

GoMyPartner Inscrivez votre club pour financer vos projets

La Fédération Française de Tir à l'Arc a signé un accord de partenariat avec GoMyPartner, une application qui permet en quelques clics de transformer ses achats du quotidien en cagnotte pour financer les projets sportifs. Dans ce cadre, les clubs de tir à l'arc bénéficient également du concept au travers leurs licenciés et une redevance de la plateforme en fonction de l'activité des membres qu'il parraine. Une opportunité pour tous les clubs de la FFTA de dégager un budget supplémentaire pour surmonter la crise.

Cette innovation au service du sport français permet aux sportifs ou parents de sportifs de récupérer des euros en faisant leurs courses dans plus de 5000 enseignes partenaires partout en France, qu'il s'agisse de grande distribution ou de commerces de proximité. A ces commerces, il vous est possible de proposer et d'ajouter vos commerçants et sponsors pour cagnotter plus facilement. Les sommes récoltées sur la cagnotte de l'utilisateur lui permettent d'utiliser cet argent pour payer sa licence, un abonnement ou encore du matériel pour sa pratique sportive.

tive.

Au-delà de cette aide directe aux consommateurs, cet outil de « cash-back » constitue une source de financement pour les clubs. En effet, GoMyPartner reverse à chaque club 10% des gains obtenus par les achats des licenciés du club. Concrètement, le fonctionnement est simple :

- vous inscrivez gratuitement votre club et diffusez un code de parrainage parmi vos membres
- vos licenciés dépensent de l'argent dans les commerces associés et cumulent en moyenne entre 200 et 250€ par an sur leur cagnotte
- vos licenciés peuvent dépenser leur cagnotte pour payer leur cotisation, du matériel de tir à l'arc ou un projet de club
- votre club récupère 10% supplémentaire de chacun des gains de vos membres. Sur une année pour 20 membres utilisant l'application, cela revient à 500€ pour alimenter votre trésorerie (en plus des cagnottes des membres qui font vivre financièrement le club).

L'intérêt peut s'élargir en incluant les commerces de votre quartier, dont certains vous soutiennent peut-être déjà dans l'accompagnement de vos équipes, des vêtements clubs ou encore des récompenses pour vos compétitions.

En intégrant la boucle des commerces partenaires de GoMyPartner, ils assurent leur clientèle parmi vos licenciés qui, pouvant obtenir un retour sur investissement de leurs achats, continueront à consommer dans ces commerces et, donc, contribueront in fine à alimenter la cagnotte du club. Une économie circulaire qui bénéficie à tous les acteurs encourageant le sport.

GoMyPartner met à la disposition des clubs un outil de gestion simple et clair pour vous permettre de suivre votre activité et de communiquer directement avec les membres de votre association. En effet, le tableau de bord personnalisé pour chaque club inclus un pack communication. Vous y trouverez également un code parrainage club ainsi que la possibilité de recommander vos commerçants et un retour d'information pour piloter le partenariat en sachant qui de vos membres utilisent l'application et ce que cela génère financièrement.

**Pour plus d'informations et pour
inscrire votre club, rendez-vous
sur le site de la FFTA www.ffta.fr**

La Fusion des régions, une bonne idée ?

La fusion des régions qui nous a impactés et qui nous impacte toujours était-elle une bonne idée ? Nul doute que nos politiciens et hauts fonctionnaires y

A moyen terme, entre cinq et dix ans, en faisant des économies d'échelle, en supprimant les chevauchements de compétences, les doublons, on peut arriver à une dizaine de milliards d'euros d'économies », assurait le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale, en 2014. Au regard des chiffres disponibles, force est de constater que les économies espérées ne sont pas (encore ?) au rendez-vous. Car le redécoupage de la France métropolitaine, passée de 22 à 13 régions au 1^{er} janvier 2016, ne s'est pour l'instant pas traduit par une baisse des dépenses.

Dans un récent rapport, la Cour des comptes évalue la fusion des régions engagée par le Président Hollande en 2016.

Alors que le gouvernement avait annoncé des économies de l'ordre de 10 milliards d'euros « à moyen terme », on observe des surcoûts qui s'élèvent plutôt à 50 millions d'euros annuels – surtout dus à l'augmentation des salaires et indemnités d'élus(e)s. À chaque fois, l'alignement se fit par le haut.

Cet effet était inévitable, mais aurait dû être

croiyant lorsqu'ils l'ont mise en place avec en premier lieu l'espoir d'un impact économique intéressant. Pourtant après 4 ans de mise en œuvre, les articles ci-dessous et surtout les chiffres publiés par la cour des comptes sur les estimations de coûts et de profits géné-

rés par la fusion ne plaident pas pour une réussite de ce projet. Il faudra cependant attendre encore quelques années pour que les économies d'échelle atteignent peut-être leur pleine mesure.

plus que compensé par des gains d'efficience liés à la diminution des effectifs et leur regroupement dans un seul siège régional. Mais il n'y a pas eu de diminution d'effectifs, et ni les fonctionnaires territoriaux ni les élus locaux ne voulaient des regroupements, qui furent donc très limités – ou compensés par le recrutement de nouveaux agents. On s'est parfois retrouvé avec des régions doublonnées de sous-régions intermédiaires. Cela était prévisible, car ces régions étaient trop grandes.

Surtout, les économies annoncées reposaient sur l'hypothèse d'une suppression des départements pour mettre fin aux doublons. Mais avec des régions de cette taille-là, elles étaient beaucoup trop éloignées des territoires périphériques pour qu'on puisse supprimer les départements – il y aurait eu un vide bien trop grand.

Cette réforme a donc entraîné un surcoût important au départ – les déménagements – sans aucune économie d'efficience à long terme.

Estimation des coûts et des économies générés par la fusion des régions (chiffres publiés par la cour des comptes)

Estimation par la région des coûts générés par la fusion					
COÛTS DE TRANSITION (Données en €)	2015	2016	2017	2018	Total
CONDUITE DU CHANGEMENT	1 151 799	846 680	532 195	1 380 820	3 911 454
dont séminaires d'encadrement	197 125	0,00	0,00	440 000	637 125
dont réunions d'information du personnel					0,00
dont publications internes	337 500	0,00	0,00	0,00	337 500
dont formation	0,00	24 000	188 125	837 750	1 049 875
dont recrutements spécifiques					0,00
dont conseils externes	20 000	55 420	24 570	24 570	124 560
dont instances de pilotage	562 484	767 260	319 500	78 500	1 727 744
dont autres actions : sécurisation juridique	34 650	0,00	0,00	0,00	34 650
CONVERGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	298 700	747 197	1 954 985	1 895 261	4 896 143
Si décisionnel (délivrations, arrêtés, etc.)	8 850	3 370	356 456	59 230	427 906
Si comptabilité et finances	18 135	0,00	249 000	166 000	433 135
Si RH	0,00	0,00	263 873	313 246	577 119
Si : Courrier	39 292	45 611	980,00	980,00	86 863
Si : Gestion des aides	0,00	0,00	17 265	109 560	126 825
Si : Marchés publics	23 173	95 291	0,00	60 000	178 464
Si : Gestion électronique des documents	0,00	0,00	19 494	0,00	19 494
Si : Patrimoine	1 920	45 446	19 076	120 144	186 586
Si : Formation professionnelle, apprentissage	0,00	16 435	49 435	16 435	82 305
Si : Transports scolaires et interurbains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
accompagnement externe au pilotage projet	76 500	0,00	0,00	0,00	76 500
intranet, télécom et visioconférence	110 363	277 640	51 346	319 400	758 749
dont interconnexions et maintenance	0,00	46 904	46 904	46 904	140 712
Si : Licences	0,00	0,00	239 282	125 737	365 019
formation des agents	0,00	0,00	352 000	288 750	640 750
temps de travail dédiés	20 467	216 500	289 875	268 875	795 717
MISE EN PLACE DES NOUVELLES STRUCTURES ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE	3 524 950	11 281 093	12 472 713	15 395 558	42 674 314
accompagnement à la réorganisation-transformation	2 361 450	7 061 753	4 754 826	3 638 861	17 816 890
sur - effectifs temporaires	0,00	0,00	0,00	1 800 000	1 800 000
mobilité des agents	0,00	155 400	0,00	0,00	155 400
aménagements de locaux	0,00	89 970	39 400	1 000	130 370
frais de déplacement	1 146 000	1 463 940	1 842 979	1 777 525	6 230 444
harmonisation des politiques et des dispositifs	17 500	2 043 800	5 191 550	7 608 628	14 861 478
indemnités des élus	0,00	172 177	405 283	430 433	1 007 893
effet adaptation aux nouveaux outils et procédures	0,00	294 052	238 676	139 111	671 839
COMMUNICATION EXTERNE	106 685	860 540	1 814 528	2 206 311	4 988 064
publications externes	0,00	805 600	253 600	18 000	1 077 200
flocage des bâtiments et signalétique d'orientation	0,00	25 600	1 000	1 500	28 100
flocage des véhicules	0,00	0,00	0,00	10 500	10 500
flocage des TER	0,00	0,00	1 547 428	2 147 223	3 694 651
refonte du site internet	106 685	29 340	0,00	0,00	136 025
autres actions : extension du N° vert	0,00	0,00	12 500	0,00	12 500
signalétique autoroutes et gares	0,00	0,00	0,00	29 088	29 088
autres actions (à préciser)					0,00
AUTRES COÛTS IDENTIFIES	313 492	3 067 236	853 991	514 548	4 749 267
dont frais de structure	313 492	1 067 236	853 991	514 548	2 749 267
dont ligne de trésorerie	0,00	2 000 000	0,00	0,00	2 000 000
TOTAL	5 395 586	16 802 746	17 628 413	21 392 499	61 219 243

Estimation par la région des économies générées par la fusion					
ECONOMIES (Données en €)	2015	2016	2017	2018	Total
CONDUITE DU CHANGEMENT	0	0	0	0	0
dont séminaires d'encadrement					0
dont réunions d'information du personnel					0
dont publications internes					0
dont formation					0
dont recrutements spécifiques					0
dont conseils externes					0
dont instances de pilotage					0
dont autres actions : sécurisation juridique					0
CONVERGENCE DES SYSTEMES D'INFORMATION	0	-337 765	-282 765	-470 965	-1 091 495
Si décisionnel (délivrations, arrêtés, etc.)	0	-77 579	-77 579	-77 579	-232 737
Si comptabilité et finances	0	-88 575	-88 575	-88 575	-265 725
Si RH	0	-3 205	-3 205	-3 205	-9 615
Courrier	0	0	0	0	0
Gestion des aides	0	-13 945	-13 945	-13 945	-41 835
Marchés publics	0	-10 613	-10 613	-10 613	-31 839
Gestion électronique des documents	0	-62 279	-62 279	-62 279	-186 837
Patrimoine	0				0
Formation professionnelle, apprentissage	0	-26 569	-26 569	-26 569	-79 707
Transports scolaires et interurbains					0
accompagnement externe au pilotage projet					0
intranet, télécom et visioconférence	0	-55 000	0	-151 000	-206 000
interconnexions et maintenance					0
Licences	0	0	0	-37 200	-37 200
Formation des agents					0
MISE EN PLACE DES NOUVELLES STRUCTURES ADMINISTRATIVE ET POLITIQUE	-734 814	-10 277 120	-14 991 972	-18 031 803	-44 035 709
accompagnement à la réorganisation-transformation	0	-178 176	-441 428	-385 359	-1 004 962
sur - effectifs temporaires					0
mobilité des agents	0	-874 070	-2 344 375	-4 107 190	-7 325 635
aménagements de locaux	0	-1 133 333	-1 133 333	-1 133 333	-3 400 000
locations supplémentaires	0	0	-132 000	-132 000	-264 000
rationalisation des moyens logistiques	0	0	-35 320	0	-35 320
frais de déplacement	0	-89 210	-20 557	-107 828	-217 594
harmonisation des politiques et des dispositifs	-734 814	-8 002 331	-10 884 958	-12 166 094	-31 788 197
COMMUNICATION EXTERNE	0	-12 564	-12 564	-12 564	-37 692
dont publications externes	0	0	0	0	0
dont flocage des bâtiments et signalétique d'orientation					0
dont flocage des véhicules					0
dont flocage des TER					0
dont refonte du site internet	0	-12 564	-12 564	-12 564	-37 692
dont autres actions : extension du N° vert					0
dont signalétique autoroutes et gares					0
AUTRES COÛTS IDENTIFIES	0	-166 213	-436 275	-387 770	-990 258
dont frais de structure	0	-166 213	-436 275	-387 770	-990 258
dont ligne de trésorerie					0
TOTAL	-734 814	-10 793 662	-15 723 575	-18 903 103	-46 155 154

Comment la fusion des régions nous a impactés !

Nous pouvons pester et râler face à cette opération mais il n'y aura pas de retour en arrière et il faut l'accepter en cherchant des solutions. Après des dizaines d'années d'administration, chaque ex-ligue avait une certaine « culture ». « Fusionner » ces cultures nécessite assurément un temps d'adaptation, plus important peut-être pour la ligue des Flandres dans la mesure où il s'agissait d'une « absorption logique » par la ligue de Picardie .

La suppression d'un CTR:

La fusion des ligues nous a privés en premier point d'un Cadre Technique Régional, celui en poste dans l'ex-ligue des Flandres qui comptait 2600 licenciés. Aujourd'hui, un seul cadre technique

Ludovic (COTRY), doit mettre en place des actions pour les 6200 licenciés du CRTAHDF, en ayant une partie de son emploi du temps à passer pour le pôle espoir de Compiègne. Reconduire tout ou partie des actions entreprises en ex-ligue des Flandres par son CTR, rétribué alors par l'Etat, nécessite forcément de faire appel à des techniciens compétents qu'il faut rétribuer.

Les longues distances à parcourir :

S'il est un point positif que l'on peut retirer de la crise sanitaire que nous vivons actuellement, c'est qu'elle nous a obligés à trouver des solutions de réunions à distance par vidéoconférence.

Nul doute que cette solution perdurera pour l'organisation des diverses réunions futures. Néanmoins, il faut bien avouer qu'une réunion en vidéoconférence n'aura jamais

la même efficacité qu'une réunion en « Présentiel ». Les trajets plus longs et plus coûteux liés aux distances plus grandes resteront toujours un frein ou un handicap pour nos réunions.

La participation aux A.G. du CRTAHDF:

C'est un évènement important pour la vie d'un comité. L'éloignement géographique et les coûts liés au transport sont probablement une des raisons pour expliquer la non participation des clubs aux AG. Peut-être qu'en mettant en place des navettes partant de différents coins de la région, cela réduirait les coûts et inciterait davantage de clubs à y participer.

La participation aux championnats régionaux :

Quelque soit le lieu d'organisation des championnats régionaux, de nombreux archers auront plusieurs heures de trajet

à effectuer pour participer et c'est probablement l'une des raisons qui expliquent que depuis 4 ans, les championnats régionaux n'ont jamais réuni tous les meilleurs archers de la région.

L'éloignement géographique n'est certainement pas la seule raison car lorsqu'il s'agit d'un championnat de France, les archers qualifiés n'hésitent pas à parcourir quelques centaines de km et pour plusieurs jours.

Qu'en conclure ? Qu'il faut probablement valoriser davantage nos championnats (presse, récompenses.....) pour qu'ils soient plus attractifs.

Y a t'il d'autres éléments négatifs ou positifs à cette fusion des régions pour notre sport ? Ne manquez pas de nous amener vos réflexions sur la question.